

PROCES-VERBAL **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 14 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de décembre, à neuf heures, le conseil municipal de la commune de JOURNANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André TONNELIER, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10
Nombre de présents : 9
Nombre d'excusés : 1
Qui ont pris part aux délibérations : 10

Etaient présents : Mesdames Laurence GARNIER - Magali DEBERTOLIS - Dominique MORTIER et Nadine LACOURTABLAISE,
Mrs André TONNELIER – Christian GERAY – Yves PERRON – Jacques VERMEULIN et Georges PUVILLAN.

Était excusé : Patrice GROSBOIS pouvoir à Nadine LACOURTABLAISE

Secrétaire de séance : Madame Dominique MORTIER

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE : adopté à l'unanimité

L'ordre du jour est abordé.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS

AG VIGNERONNE : M. André TONNELIER a participé à l'assemblée générale de la batterie-fanfare La Vigneronne le 22 novembre 2024 à la salle des fêtes de Tossiat. Lors de celle-ci, il a été évoqué le bilan financier de l'association, l'élection du nouveau bureau ainsi que la recherche active de musiciens. L'association devrait nous adresser une demande de subvention en début d'année.

ECOLE DE MUSIQUE Bresse Dombes Revermont : M. André TONNELIER a participé à l'assemblée générale de l'école de musique BDR le 7 décembre 2024 à la salle des fêtes de Certines. Un des objectifs de l'école de musique est de mettre en place une intervention dans les écoles maternelles pour présenter les instruments et ainsi favoriser l'éveil musical à partir de l'âge de 4 ans. L'école de musique est à la recherche d'un(e) professeur de clarinette.

Un courrier de demande de subvention devrait nous parvenir en début d'année.

VOIRIE : LIAISON PIETONNE ET AMENAGEMENT ARRET DE CAR RUE DU MOULIN – RD 52H

Le maire indique que le marché public a été mis en ligne vendredi 13 décembre 2024. Les entreprises ont jusqu'au 17 janvier 2025, 12 heures pour répondre.

L'aménagement de l'arrêt de car est situé dans un endroit sombre de la rue du Moulin.

Le maire propose au conseil municipal de faire une demande auprès du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) pour ajouter un point lumineux.

Le conseil municipal autorise le maire à demander un devis auprès du SIEA.

ECOLE

TRAVAUX AD'AP

Le cabinet d'architecture « BEL AIR-ARCHITECTURE » nous a transmis le nouveau plan concernant la salle de garderie et l'aménagement des sanitaires. Un questionnement est fait pour la salle d'activité/garderie, concernant l'installation d'un WC PMR.

Le plan a été transmis à SOCOTEC pour avis.

Le dossier de permis de construire et la nouvelle AT sont prêts à être déposés. L'architecte attend juste le retour et les remarques éventuelles de Monsieur Peppo (SOCOTEC).

Chauffage école :

Lors de la séance du 12 novembre dernier, le conseil municipal avait retenu le devis de l'entreprise SANIDEAL d'un montant total de 22 346.00 € H.T. pour le changement du chauffage de l'école et l'installation d'une climatisation réversible pour la nouvelle salle d'activité - garderie.

La salle d'activité - garderie a été agrandie dans la dernière version des plans, la commune a donc demandé à l'entreprise SANIDEAL un nouveau devis afin de prendre en compte ce changement. Le nouveau devis s'élève à 22 546.66 € soit une augmentation de 200.00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis pour un montant H.T. de 22 546.66 €.

ONF :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de M. Anthony AUFFRET, Directeur d'agence Ain-Loire-Rhône de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Il présente l'état d'assiette :

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc. Gestion (2)	Proposition ONF (3)	Année décision propriétaire (4)	Mode de commercialisation par l'ONF				
							Vente avec mise en concurrence		Contrat bois façonné	Autre vente gré à gré	Délivrance
							sur pied	Unité mesure			
11	IRR	60	2.4	2025	2025			X			

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2025 présenté
- Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- Donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Le nouveau référent ONF est Monsieur Fabien BENNACCIO.

POMPIERS

Le maire indique au conseil municipal que la convention signée en date du 1er janvier 2021, d'une durée de 3 ans, entre la commune de Journans et la commune de Tossiat, qui avait pour objet de définir les conditions de fonctionnement opérationnel et la participation financière de la commune de Journans au SLIS de Tossiat est échu.

Une réunion a eu lieu le 6 décembre dernier avec la commune de Tossiat et le chef de centre du SLIS afin d'échanger sur ce dossier.

La convention sera établie pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2024. Elle pourra être modifiée ou annulée à l'initiative de l'une des deux parties, ainsi que par décision du SDIS de l'Ain.

La commune de Tossiat demande que la participation annuelle passe de 2 100.00 € à 2 500.00 € notamment afin d'amortir l'augmentation du coût de l'énergie.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes de la nouvelle convention qui lui est soumis et autorise le maire à la signer.

CAMPING

Lors du dernier conseil municipal, Mme Fabienne ANTOINE nous avait indiqué, par courrier, qu'elle ne souhaitait plus s'occuper du camping.

Après avoir rencontré, Messieurs André TONNELIER, Yves PERRON et Georges PUVILLAN le samedi 30 novembre dernier, Fabienne serait d'accord de reprendre la saison 2025 à certaines conditions : avoir une semaine de congés au mois de Juillet et deux semaines au mois d'Août et de disposer également de quelques week-ends.

Une annonce sera publiée, par la commune, afin de trouver une personne qui prendra le relai progressivement.

Dans un second temps, le conseil municipal a pris connaissance du bilan comptable de l'année 2024. Il en ressort un bénéfice de 10 198.36 €.

QUESTIONS DIVERSES

- **SOU DES ECOLES** : le tracé de la Color'un a été adressé à la mairie. Le départ de la course est prévu le dimanche 13 avril 2025 à 11h30 pour une arrivée vers 14h environ.
Le parcours passe par le camping ce qui enlèvera le stationnement. Il emprunte les voies communales de Boisserolles et montée de Saint Valérien ce qui bloque la déviation de la fermeture de la rue du Moulin.
Le sou des écoles nous demande de rédiger un arrêté de circulation et stationnement et nous demande nos suggestions concernant le stationnement.
Afin de déterminer une cartographie pour le bon déroulement de la course, une réunion préparatoire à l'évènement sera organisée entre la commune et la présidente du sou des écoles, début janvier 2025.
Il sera compliqué de fermer à la circulation la rue du Moulin en même temps que la rue de Boisserolles et la montée de Saint Valérien car cela signifie que les habitants ne pourront ni entrer ni sortir du village.
Une proposition de signaleur sera évoquée lors de la réunion.
- **COLLEGE DE CEYZERIAT** : Une professeure d'EPS, Julie, a fait part d'une demande à Madame Dominique MORTIER pour un projet d'école sur 2025. Elle souhaite dormir une nuit, en tente, au camping de la commune le 18 juin 2025. Elle sera accompagnée de 25-30 élèves. Le thème de ce projet est le cirque. Une représentation sera proposée à la commune.
En cas de pluie, elle souhaite bénéficier d'un lieu pour dormir et d'un lieu pour répéter le spectacle.
Après étude de la demande, le conseil propose la salle communale et évoque la possibilité de voir avec des habitants possédant un hangar ou autres pour répéter. Plusieurs pistes seront étudiées.
Un mail explicatif doit nous être envoyé pour étude du projet.
- **DEMANDE DIVERSE** : Une demande a été faite par une administrée pour que l'affichage des comptes-rendus soit plus gros sur le panneau d'affichage de la mairie et demande également, s'il est possible de les afficher sur les autres panneaux de la commune comme par le passé. Le conseil municipal prend acte de cette demande. Il précise que l'affichage réglementaire est le panneau de la mairie et que les comptes-rendus sont réduits afin de pouvoir afficher tous les documents obligatoires. Il indique également que les comptes-rendus sont en ligne sur le site de la commune.

Le maire lève la séance à 10 h 45.

Le Maire,
André TONNELIER

La secrétaire,
Dominique MORTIER